

FFP2 NR D

Avec valve



>> Utilisation (*)

FFP2: protection contre les aérosols solides et liquides (p. ex. brouillards d'huile) non-toxiques et de faible à moyenne toxicité, dans le cas de concentrations allant jusqu'à 12 x VME ou 10 x VLE, [i.e. APF=4]. Protège par exemple contre la laine de verre, les poussières de béton, de ciment, de plâtre, les champignons, les virus (SRAS, grippe aviaire), les bactéries (tuberculose)...S'utilise dans la construction et le bâtiment, l'artisanat, l'industrie automobile, l'industrie de la santé...

VME = Valeur Moyenne d'Exposition. VLE = Valeur limite d'exposition.
APF = Facteur de Protection attribué.

>> Caractéristiques techniques

- ✓ **Désignation:** Demi-masque respiratoire filtrant contre les particules solides et liquides. Usage unique. Double élastique de serrage. Pince-nez métallique ajustable. Modèle classique. Type coque. Non ré-utilisable. Avec valve d'expiration.
- ✓ **Matière:** non-tissé polypropylène.
- ✓ **Coloris:** blanc
- ✓ **Classification:** FFP2 NR D.
- ✓ **Durée de vie:** si conservé suivant les conditions de stockage, jusqu'à 5 ans à partir de la date de fabrication.
- ✓ **Conditionnement:** - carton de 12 boîtes.
- boîte de 10 pièces.



En savoir plus: www.singer.fr



>> Principaux atouts

- ✓ La fabrication certifiée ISO 9001 / ISO 14001 vous garantit la fiabilité / régularité de la production et la maîtrise de l'impact environnemental.
- ✓ Conforme à l'essai de colmatage utilisant de la dolomie (symbole «D») = moins de résistance respiratoire et plus de confort pour l'utilisateur. Contours ergonomiques.
- ✓ Élastiques de fixation sans latex. Coussinet nasal en mousse très confortable.
- ✓ Valve d'expiration pour un plus grand confort d'utilisation.
- ✓ Boîtes distributrices attrayantes et très pratiques.

>> Conformité

Ce produit a été testé suivant la norme européenne suivante:

- **EN 149 : 2001 +A1 : 2009.** Demi-masques filtrants contre les particules. Exigences, essais, marquage.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie III.**

Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **BSI (Pays-Bas)**. Organisme notifié **n°2797**.

La conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires (**module C2**), prévue à l'annexe VII du Règlement (UE) 2016/425 est réalisée sous contrôle de l'organisme notifié **BSI**. Organisme notifié **n°2797**.

Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>

EN149: exigences	FFP1	FFP2	FFP3
Moyenne de la fuite totale vers l'intérieur	< 22 %	< 8 %	< 2 %
Pénétration initiale maximum des aérosols d'essai (Chlorure de sodium ou huile de paraffine.	< 20 %	< 6 %	< 1 %
Résistance respiratoire - à l'inspiration (30l/min) - à l'inspiration (95l/min) - à l'expiration (160l/min)	< 0,6 mbar < 2,1 mbar < 3,0 mbar	< 0,7 mbar < 2,4 mbar < 3,0 mbar	< 1,0 mbar < 3,0 mbar < 3,0 mbar



Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER®
safety